

**Auteur, titre et références du texte :**

A. ANGOT, « Les 'châteaux' et les 'châteliers' dans la Mayenne », dans *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1890, p. 288-299.

**Mis en ligne par :**

Archives départementales de la Mayenne  
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France  
[archives@cq53.fr](mailto:archives@cq53.fr)

Date de première mise en ligne : 5 avril 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0067

**Texte relu par : J. Baignard**

d'après un exemplaire conservé aux Archives départementales de la Mayenne  
(cote : Mf 404).

**D'autres textes sont disponibles**

sur le site des Archives de la Mayenne :  
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

**LES  
« CHÂTEAUX » ET LES « CHÂTELIERS »  
DANS LA MAYENNE**

**PAR  
L'ABBÉ A. ANGOT**

**LAVAL  
IMPRIMERIE DE L. MOREAU  
1890**

Le territoire de notre département contient dans ses limites un grand nombre de camps ou châteaux d'un genre primitif, uniquement composés de talus en terre quelquefois mélangée de pierres sans liaison, de buttes artificielles d'une semblable structure et de fossés. Plusieurs ont été signalés, décrits et dessinés : Le camp du Bignon par M. Le Fizelier ; les Châteaux de Thorigné-en-Charnie, par M. Maillard, curé de cette paroisse ; le Château-Maignan, en Saint-Jean-sur-Mayenne, par M. Emile Moreau. Incidemment, les prétendus camps romains d'Entrammes et de Moulay, les buttes du moulin de Gennes en Saint-Loup-du-Gast, ont été l'objet de quelques notes, ainsi que le château de Beugy en Sainte-Suzanne. Il en existe plusieurs autres. Tous ces travaux sont de même origine ou du moins de la même époque, car le mode de construction est partout semblable. Partout on s'est contenté de prendre sur place les matériaux qui s'offraient aux ouvriers, on a creusé le sol, relevé en talus la terre des fossés, formé ainsi une ou deux enceintes que protègent ordinairement aux points faibles, ou aux entrées, des monticules plus élevés. La seule différence qui existe est celle que nécessitait la nature du sol ou la disposition des lieux. Il faut renoncer à y voir des postes ou camps romains ; nulle part en effet il n'a été trouvé de monnaies ni d'objets de provenance romaine dans ces retranchements. En nous en tenant aux sources historiques qui concernent notre pays, nous avons dans une page d'Ordéric Vital tout ce qu'il faut pour fixer la date de ces constructions, et préciser ainsi un point de notre histoire locale sur lequel on n'a pas été assez affirmatif, ou qu'on n'a pas généralisé suffisamment.

L'historien normand raconte avec détails que Guillaume le Conquérant, voulant mettre un terme aux excursions d'Hubert de Beaumont et de ses chevaliers qui, du donjon de Sainte-Suzanne, ravageaient ses terres du Maine, fit construire, dans la vallée de Beugy,

le château dont on voit encore la double enceinte. Son récit nous apprend que pendant plusieurs années la lutte continua entre la garnison de Sainte-Suzanne et les Normands de Beugy, et qu'enfin ceux-ci, qui ne remportaient d'autre fruit de leurs combats que le fer de l'ennemi dans leurs plaies, furent obligés de négocier la paix. Qu'on examine maintenant les châteaux de la vallée de Bougin, ceux de Thorigné et du Bignon, les châteliers d'Entrammes tels qu'ils étaient il y a une trentaine d'années, ceux qui vont être signalés dans la suite de cet article, et l'on verra que tous ces travaux se ressemblent et sont de même provenance ; ce n'est pas à dire que les Normands soient les auteurs de tous les retranchements de cette nature dont on retrouve les vestiges si nombreux, mais on peut affirmer que l'art est partout le même, et que les époques de ces diverses constructions doivent se rapprocher beaucoup. L'on ne peut errer en les attribuant uniformément au dernier quart du XI<sup>e</sup> siècle ou aux premières années du siècle suivant.

Un autre point de cette question d'histoire qui n'a pas été envisagé ni étudié, croyons-nous, par aucun auteur, c'est le plan d'ensemble suivant lequel ces forteresses ont été disposées et reliées les unes aux autres pour former un système de défense. Or, l'inspection de ces différents lieux fortifiés, depuis Entrammes jusqu'à Ambrières, montre qu'en se servant des affluents de la Mayenne et des accidents du sol, on a voulu prendre le cours de la rivière principale comme ligne de défense naturelle. Puis on voit qu'à partir d'Ambrières cette ligne se bifurque, suivant à gauche la Colmont et à droite le cours supérieur de la Mayenne jusqu'à leurs sources. Cette seconde ligne est transversale à la première et regarde la Normandie.

Si maintenant nous remontons le cours de la Mayenne depuis le point de départ que nous avons indiqué au sud, nous trouverons comme premier lieu fortifié le Châtelier d'Entrammes. C'est un poste élevé, situé entre la Mayenne et la Jouanne, à 500 mètres au-dessus de leur jonction : il défend donc l'entrée de la langue de terre comprise entre les deux rivières. Les fortifications construites sur le sommet de cette colline consistaient en deux lignes de haies, encore accusées sur plusieurs points, allant dans la direction d'une rivière à l'autre. C'était le sens de la plus grande longueur du retranchement dont les extrémités étaient également fermées. L'entrée à l'ouest vers la Mayenne était défendue par deux buttes si élevées et abruptes, qu'un de ceux qui les ont vu niveler les comparait à des tours. Le côté opposé, vers la Jouanne, près de la ferme du Châtelier, était protégé extérieurement par un fossé profond, aujourd'hui comblé, mais dont il est facile de constater l'existence. Il faillit occasionner un accident quand on voulut creuser les fondations d'un bâtiment de servitude pour la ferme. L'un des ouvriers tomba tout-à-coup dans un trou profond rempli de boue liquide d'où il fut fort difficile de le retirer, et ce ne fut qu'à grand-peine qu'on put établir les fondements dans cette partie. Les seuls objets provenant de l'industrie qu'on ait trouvés dans les travaux de nivellement de ces pièces de terre, maintenant en culture, sont des poteries qui semblaient avoir été au feu. A deux kilomètres au-dessus de Saint-Jean-sur-Mayenne et dans une situation semblable à la précédente, c'est-à-dire sur un point culminant, entre la Mayenne et l'Ernée qui se rapprochent à 400 mètres pour se séparer ensuite et former une longue et large presqu'île, se trouve le Château-Maignan. Le *Dictionnaire topographique de la Mayenne*, d'après un texte du XV<sup>e</sup> siècle, le nomme plus justement le Château-Moyen ; nous avons également trouvé cette forme dans l'acte de fondation de la chapelle de la Heaule, et ce nom, qui semble dérivé de la position de ce château entre les deux rivières, appuyé d'ailleurs sur d'anciens textes, est préférable au nom vulgaire. Nous ne nous arrêterons point à la description de cette forteresse : on la trouvera dans le *Bulletin de la Commission*<sup>1</sup>. Les retranchements sont faits d'un mélange de terre et de pierres ; des traces curieuses de vitrification se voient dans une partie de l'enceinte.

Remontant toujours le cours de la Mayenne, nous rencontrons à Moulay l'un de ses principaux affluents, l'Aron. Là encore, au-dessus du confluent, se trouvent des travaux de main d'homme qui enferment le bourg de Moulay dans le triangle formé par les deux rivières et une ligne des fortes haies toujours apparentes et recourbées en croissant.

---

<sup>1</sup> T. III, p. 45.

Monsieur le curé de Moulay a bien voulu nous envoyer le calque du plan cadastral avec le tracé du retranchement artificiel. Ce dessin montre évidemment l'intention d'enclorre l'espace compris entre les deux rivières, et présente exactement la disposition que nous retrouverons en moindres proportions aux Châteliers de l'Isle-du-Gast. Aucun objet de provenance romaine n'y a été trouvé, et la disposition des lieux ressemble trop parfaitement à ce que nous avons vu précédemment pour que nous n'y reconnaissons pas un travail de même origine.

Les trois enceintes fortifiées que nous venons de mentionner présentent, dans le choix de la situation, un caractère identique qui suppose un plan d'ensemble, l'unité de vue ou de besoin, et l'intention bien claire de défendre l'entrée d'un territoire plus ou moins étendu, protégé sur les deux autres côtés par deux rivières. Cette langue de terre qui, à Saint-Jean-sur-Mayenne, atteint des proportions considérables, offrait un asile non seulement à des guerriers nombreux, mais à toute une population.

Un peu au-dessous d'Ambrières, la Mayenne reçoit deux affluents presque aussi forts qu'elle-même, et là encore des ouvrages de même nature que les précédents ont été édifiés, sur trois points différents de la rive gauche de la Mayenne.

Au-dessus de Saint-Loup-du-Gast, en face de la Varenne, le mamelon qui domine le moulin de Gennes a été surélevé artificiellement, et dans la partie qui n'était pas naturellement vallonnée, une enceinte formée d'une haie circulaire très forte et de deux fossés va rejoindre la vallée taillée à pic vers la rivière.

Plus près du bourg de Saint-Loup et touchant le château du Domaine, un monticule semblable, aussi escarpé du côté de la rivière, et protégé au midi par un autre vallon très profond où coule un ruisseau, est également environné de fossés. Quoique comblés en grande partie ils sont toujours sensibles. La plateforme du monticule était environnée d'un talus dont une partie subsiste et qui protégeait les défenseurs de la redoute.

Enfin à une demi-lieue plus au sud, à quelque distance du château de l'Isle, la croupe d'une colline qui domine les prairies où coule la Mayenne présente aussi des traces indiscutables de travaux artificiels ; un second vallon défend le côté nord de cette colline et le promontoire formé par ces deux dépressions assez raides du sol avait été enfermé, du seul côté abordable, par une ligne courbe de monticules ou de haies avec fossés extérieurs. Ce terrain ayant été mis en culture, les retranchements ont dû être aplanis. Tout déformés qu'ils soient on en reconnaît toujours la forme et la direction, et vu du dehors, le vallonnement est encore si considérable qu'on est surpris que la charrue puisse le franchir.

Ces trois forteresses qui avoisinent le double confluent de la Varenne et de la Colmont présentent bien dans leur construction le même caractère que celles du cours inférieur de la Mayenne, mais la situation n'est plus identique. Le choix de ces emplacements et les dimensions données aux enceintes font croire qu'on a voulu s'opposer au passage de la rivière et non créer un retranchement pour une population menacée. Ces forts ne pouvaient abriter qu'un nombre assez restreint de guerriers. Ils rentrent dans le système de fortifications de la ligne de défense formée par la Mayenne, mais ils ne peuvent avoir été utilisés à deux fins, comme forteresse protégeant une enceinte de refuge.

Au-dessus d'Ambrières la Mayenne ne forme plus qu'un médiocre cours d'eau qui bientôt sert de limites naturelles entre le Maine et la Normandie au nord-est ; la Colmont au contraire s'en va vers l'ouest par Gorrion pour former de ce côté la limite normande. En suivant ces deux rivières dans leur cours supérieur, nous trouverons encore d'assez nombreux vestiges d'anciens retranchements, pour nous permettre d'affirmer que le système de défense qui a présidé à la protection de la Mayenne depuis Entrammes jusqu'à Ambrières, a également été suivi de l'est à l'ouest vers les frontières de la Normandie.

Suivons d'abord la Colmont en remontant son cours. Un peu au-delà d'Oisseau nous trouverons un monticule escarpé dont le pied vient baigner dans la rivière et que contournent deux vallons formant une tranchée naturelle qui le sépare du terrain

environnant. Cette butte se nomme le Château-Renard, et malgré les habitations nombreuses construites sur ses flancs, et la mise en jardin de son sommet, il est certain et visible qu'elle a été fortifiée comme celle de Saint-Loup-du-Gast.

Avant d'atteindre Gorron, à la hauteur de Brécé, on voit se dresser les deux buttes du village de l'Ecluse qui ont tant intrigué les archéologues. Après avoir franchi l'étroit passage qui les sépare on remarquera que le terrain dans lequel on pénètre présente un renflement assez accusé, autour duquel la rivière décrit un circuit presque complet. L'eau semble avoir été retenue dans ce vallon pour former un étang, et le côté qui ne serait pas enclos par l'eau est dessiné par une dépression de terrain qui semble continuer l'enceinte. C'en est assez pour qu'il ne soit pas téméraire de ranger les deux buttes de l'Ecluse dans la classe de celles qui ont existé à Entrammes ou qu'on voit encore au Bignon, avec lesquelles elles ont une frappante analogie.

Remontant toujours notre Colmont, nous passerons auprès de cette excavation singulière, nommée la Fosse-Louvain, que la légende populaire veut rattacher par la communauté d'origine aux buttes de l'Ecluse, mais que nous nous contenterons de mentionner en passant, sans affirmer que ce travail de main d'homme soit un ouvrage de défense militaire d'une époque quelconque. Plus haut encore, sur le territoire de Fougerolles, à près d'une lieue de la source de la Colmont, dans une situation remarquablement choisie, s'élève un mamelon considérable, entouré complètement par le vallon de Courbefosse et par une forte dépression : on nomme ce monticule la butte du Châtelier.

Enfin, suivant la même direction et la limite des deux provinces jusqu'à l'extrême pointe du département de la Mayenne, nous rencontrons sur la petite rivière d'Airon le village du Pontaubray, célèbre de temps immémorial par une chapelle dédiée à la Sainte Vierge. Voici en quels termes Charles de Rommilly, seigneur de Landivy, rendait aveu à la châtelierie de Pontmain pour la partie de ce village qui lui appartenait :

« Item, la metairie et closerie du Pont Aubré, dans la bourgade dudit lieu, composée de maisons demeurables, granges, étables ... contenant trente-cinq journaux, sur le fond de laquelle metairie et dans mon fief du Pont Aubrée est bâtie la chapelle et le vieu et antien fort et monceau de terre appelé le château de Pontaubrée avec les vallées et douves en dépendantes. » (Droit de présentation à la chapelle<sup>2</sup>).

Cette vieille forteresse en terre a été visitée et décrite en 1847 par M. de la Pilaye. Voici dans quel état il la trouva :

« La butte tumulaire passe pour offrir intérieurement des appartemens, ce qui me semble fort douteux. Néanmoins elle est très curieuse par sa superficie, dont la forme excavée en soucoupe la fait paraître naturellement comme bordée d'un rempart ; par sa position, cette butte défend l'entrée du Maine, étant situé sur le haut de la colline qui borde la rivière<sup>3</sup>. »

Cette description est complétée par les notes d'un autre visiteur, qui se servit à la même époque des travaux inédits de M. l'abbé Badiche. Il signale, outre la butte, « les traces d'un camp dont les fossés ou redoutes existent encore presque entièrement dans un endroit couvert de broussailles. Il était de forme un peu ovale, ayant 500 pas sur 460, et défendu par une forteresse bâtie sur un monticule fort élevé. » D'après celui-ci on aurait découvert, au sommet de la butte, *des pans de murs, couloirs, embrasures de porte, etc.*<sup>4</sup>.

Il est impossible de ne pas reconnaître, dans l'objet de cette description, un château semblable à ceux dont nous avons précédemment signalé l'existence et indiqué la position.

---

<sup>2</sup> Extrait d'un aveu à la châtelierie du Pontmain, en 1649, par Charles de Rommilly, seigneur de Landivy.

<sup>3</sup> *Journal de l'Institut historique*, janvier 1847, article de M. de la Pilaye.

<sup>4</sup> Ms. de M. l'abbé Pointeau.

Reprenons maintenant le cours de la Mayenne au point où nous l'avons laissé. Peut-être n'existe-t-il aucun ouvrage de main d'homme destiné à en défendre le passage depuis Ambrières jusqu'à Saint-Calais-du-Désert. Mais sur le territoire si accidenté de cette dernière paroisse, en face du moulin de Cordouan, dans une situation très forte, nous retrouvons une forteresse des mieux conservées. Elle occupe une sorte de promontoire abrupt du côté de la vallée qui regarde la rivière, et fortement coupé vers le nord par un chemin creux qui souvent devient un torrent. Le reste de l'enceinte est défendu par une haie énorme, faite de terre et de la pierre de granit qui forme le fond du sol. Le fossé extérieur est visible encore dans une bonne partie du pourtour. Le terrain ainsi enclos est de près d'un hectare.

Pour allonger cette ligne de défense nous n'aurions qu'à continuer notre exploration dans la même direction vers l'est et nous trouverions à la Poôté, sur la frontière normande, le château de Montaigu dont l'histoire est longuement racontée dans Orderic Vital. Le récit des luttes de Guillaume Girois contre Robert Talvas, dont le château de Montaigu fut le théâtre, est le pendant de l'histoire des combats de la garnison de Sainte-Suzanne contre les soldats de Guillaume-le-Conquérant qui occupaient le château de la vallée de Beugy. On peut croire que ce château de Montaigu était une forteresse du même genre que celles dont nous parlons.

Voilà donc, depuis Entrammes jusqu'à Ambrières, et de Landivy à la Poôté, une série de fortifications construites d'après un même système, et échelonnées de distance en distance, qui contribuent, en mettant à profit les accidents de terrain, à la protection du bassin de la Mayenne. Pour moi, l'idée d'un plan d'ensemble ou au moins l'origine commune de ces lieux retranchés, qui s'appuient à la Mayenne et à ses affluents, m'a paru si probable que c'est en partant de cette hypothèse, qu'après l'étude des trois premiers postes d'Entrammes, Saint-Jean-sur-Mayenne et Moulay, je suis arrivé par induction à découvrir les suivants, ceux des environs d'Ambrières surtout, que rien ne m'avait fait connaître.

J'expliquerai le titre que j'ai donné à cet article, et ce sera une nouvelle confirmation de la même thèse, à savoir que tous ces retranchements sont de même époque et d'une même inspiration. En effet, le nom traditionnel donné à tous ces ouvrages est presque uniformément celui de *Château* ou de *Châtelier*, et cette appellation qui, dans notre langage actuel, ne représente aucunement l'objet qu'il désigne, est la traduction exacte du terme employé par les auteurs contemporains de Guillaume-le-Conquérant. Presque partout Orderic Vital appelle ces fortifications : les châteaux, *castella*. Je citerai un exemple frappant de la persévérance avec laquelle le langage populaire a conservé à travers les siècles le souvenir et le nom de ces constructions presque anéanties. Le champ où se trouve, près de l'Isle-du-Gast, l'un des trois forts les plus voisins d'Ambrières, est communément appelé le *Champ du Trésor* ; le visitant avec un confrère qui habite le pays, je dis au cours de la conversation qu'ordinairement ces lieux se nommaient des *Châteaux* ou des *Châteliers*, ce qui fit souvenir mon ami que le terrain en question était connu également sous le nom des *Châteliers* ; et le témoignage d'une femme du voisinage vint confirmer au besoin celui qu'on venait de me donner.

Voici d'ailleurs les noms vulgaires qui désignent les vieux vestiges des fortifications que nous venons de décrire ou d'énumérer. A Sainte-Suzanne, la ferme du *Château-Neuf* est construite sur le talus de l'une des enceintes ; à Thorigné, ce sont les *Châteaux* ; à Entrammes, les *Châteliers* ; à Saint-Jean-sur-Mayenne, le *Château-Moyen*, et l'on trouve la ferme des *Châteliers* à une petite distance ; à Oisseau, le *Château-Renard* ; au Pont-Aubray, et à Saint-Calais-du-Désert, les *Châteliers*. J'aurais dû ne pas omettre que sur la Colmont encore, entre Oisseau et Gorron, sur le territoire de Saint-Mars on trouve dans une position très escarpée le *Château-Neuf* ; c'est une belle ruine d'un château féodal qui dut être détruit par les Anglais, mais ce nom de Château-Neuf, pour une construction si ancienne, indique qu'antérieurement encore sur le même emplacement existait une construction, une forteresse, un château du genre de ceux de l'époque normande.

Ces deux affirmations que je viens d'émettre en attribuant à la fin du XI<sup>e</sup> siècle tous ces travaux qui me semblent le produit d'un art uniforme, et en supposant que le plus grand

nombre avaient pour but de protéger le territoire qu'arrosent la Mayenne et ses affluents, ces deux affirmations, dis-je, sont émises sous la réserve que commandent des études et des connaissances spéciales insuffisantes. Je ne prétends point non plus avoir signalé tous les lieux fortifiés qui peuvent être de même origine, mais je crois qu'il y a là un sujet de recherches qui, bien conduites, éclaireraient une période intéressante de notre histoire. L'âge préhistorique, les époques gallo-romaine et mérovingienne ont été l'objet de nombreuses, patientes et fructueuses études. Le onzième siècle, avec ses guerres mancelles-normandes mérite qu'on s'y attache. C'est l'époque qui précède immédiatement les grandes fondations religieuses d'abbayes et de prieurés, reprises après les ravages des invasions normandes ; c'est le prélude d'une nouvelle civilisation et de modifications importantes dans l'art militaire. Jusqu'alors les donjons et les châteaux, les forteresses en puissante maçonnerie étaient rares et les châteaux en terre, avec leurs fortes haies d'enceinte, leurs fossés profonds, peuvent en être regardés comme la première ébauche. On sait d'ailleurs que ces retranchements étaient complétés et couronnés par des palissades en bois, et l'on comprend que ce qui nous paraît aujourd'hui un informe amoncellement de terre et de rocailles était, dans l'origine, un ouvrage ayant des lignes et des arêtes plus nettement dessinées, des talus et glacis soigneusement disposés et entretenus.

Ces quelques pages que nous venons d'écrire sans avoir consulté aucun ouvrage spécial, sans avoir même de livres sous la main, n'ont d'autre but que de poser une question historique qui demande et mérite plus de recherches et une autre préparation.

---